

Conditions générales pour les Clients professionnels

1. Définitions

1.1 Dans le cadre des présentes conditions générales de service, l'on entend par :

- **Ipsys Solutions** : Ipsys Solutions SRL à B-4000 Liège, Quai Saint-Léonard, 13. TVA/BTW BE0657.893.194.
- **Le Client** : Le cocontractant d'Ipsys Solutions pour tout contrat d'achat ou de vente de biens et/ou de prestations de services.
- **La Solution** : Prend tous les éléments (matériel, équipements, périphériques, logiciels, prestations et accessoires) mis au service du client en adéquation avec le/les contrat(s) signé(s) par ce dernier.

2. Généralités

2.1 Le présent document définit les Conditions générales applicables exclusivement à la fourniture de Produits et/ou Services proposés par Ipsys Solutions SRL, (ci-après dénommée « Ipsys Solutions ») pour les Clients professionnels. Les versions mises à jour des Conditions particulières de service ainsi que des Conditions générales et de la Liste des prix sont disponibles en libre-service sur le site web d'Ipsys Solutions (www.ipsys.be).

2.2 Le Contrat comprend les documents suivants :

- i. L'Offre éventuelle ;
- ii. La Liste des prix ;
- iii. Les présentes Conditions générales ;
- iv. Les Conditions particulières de service ;
- v. Le Bon de commande d'Ipsys Solutions (ci-après dénommé le « Bon de commande », y compris toutes conditions spécifiques applicables au Client).

Chaque Bon de commande constitue un contrat distinct liant les Parties en ce qui concerne les Produits et/ou Services dudit Bon de commande.

2.3 Dès lors qu'il fait une commande et/ou dès lors qu'il utilise un Produit/Service d'Ipsys Solutions, le Client reconnaît explicitement avoir pris connaissance des documents énumérés à l'Article 2.2 ci-dessus et les accepter. Le Client accepte renoncer à ses propres conditions générales et/ou spécifiques, même s'il est spécifié dans ces dernières qu'elles prévalent et/ou qu'elles sont jointes et/ou qu'elles ont été annotées de manière manuscrite au Bon de commande.

2.4 En cas de conflit, de contradiction ou d'incohérence entre les différents documents de Contrat, et pour quelque point que ce soit, l'ordre de priorité décroissant suivant sera applicable :

- a. Le Bon de commande ;
- b. Les Conditions particulières de service ;
- c. Les présentes Conditions générales ;
- d. L'Offre.

2.5 Les photos, dessins, images, prix et descriptifs techniques sont fournis à titre indicatif et sont approximatifs, sauf s'ils apparaissent sur une offre d'Ipsys Solutions et sont explicitement acceptés par le client et ensuite par Ipsys Solutions. Ces caractéristiques n'engagent pas Ipsys Solutions et peuvent être modifiées par cette dernière sans préavis.

2.6 Ipsys Solutions se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales pour des raisons légales, réglementaires ou opérationnelles. Toute modification sera notifiée au Client par écrit au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur. Le Client pourra résilier le Contrat sans frais dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception de la notification s'il n'accepte pas les nouvelles conditions. À défaut de résiliation dans ce délai, les nouvelles conditions seront réputées acceptées.

3. Offre

3.1 Toutes les offres d'Ipsys Solutions s'entendent hors T.V.A. Les offres d'Ipsys Solutions sont établies sur la base des éléments communiqués par le Client à un moment de l'offre. Les quantités indiquées sont estimées et la quantité exacte sera facturée au Client ce que le Client accepte expressément. Toutefois, si la majoration est supérieure à 20% par rapport à l'offre, les fournitures et prestations complémentaires à réaliser devront faire l'objet d'une commande complémentaire par le Client, le cas échéant par téléphone.

3.2 Toute estimation d'économie de frais de communication fournie par Ipsys Solutions est purement informative et n'engage en aucun cas Ipsys Solutions. Cette estimation se fait sur la base des informations fournies par le Client. En outre, Ipsys Solutions ne peut en aucun cas prévoir les adaptations de tarifications des opérateurs téléphoniques. Ipsys Solutions ne peut être tenu responsable des variations de volume

de communication du Client. Ipsys Solutions ne peut également en aucun cas garantir l'exactitude des frais d'indemnités de rupture dues à une société tierce, qui restent toujours à charge du Client.

3.3 Sauf stipulation contraire, toute offre émanant d'Ipsys Solutions aura une période de validité de trente (30) Jours calendrier.

4. Durée

4.1 Le contrat entre en vigueur le jour de la signature du bon de commande par le Client, sauf refus de la commande par Ipsys Solutions. Le bon de la commande peut être refusé par Ipsys Solutions en cas de doute sérieux sur le Client et notamment si le Client n'a pas respecté ses obligations dans le cadre d'un autre contrat conclu avec Ipsys Solutions, en cas de soupçon de fraude ou d'indice d'insolvabilité, ou en cas de contrainte technique.

4.2 La Période initiale commence à courir le jour suivant la date de mise à la disposition du Client du Produit et/ou Service (Date d'activation). Si cette date est retardée de plus de dix (10) Jours ouvrables pour des raisons imputables au Client, Ipsys Solutions se réserve le droit de facturer des frais complémentaires au Client, sans préjudice de l'Article 15.1.

4.3 À l'échéance de la Période initiale, le Contrat sera tacitement reconduit par périodes successives de deux (2) ans. Si une Partie ne désire pas que le Contrat soit reconduit, elle devra en avvertir l'autre Partie par écrit au plus tard six (6) mois avant la fin de la Période initiale ou de la période de reconduction en cours.

4.4 Dans le cadre d'un contrat de location du matériel avec un partenaire financier, si au terme du contrat de location initial, le matériel est vendu par ce partenaire financier à Ipsys Solutions, c'est Ipsys Solutions qui poursuivra la facturation mensuelle au Client, ce que celui-ci accepte expressément.

5. Résiliation unilatérale

5.1 Le contrat conclu entre les Parties est un contrat à terme. En cas de résiliation unilatérale anticipée du Contrat par le Client, même en raison d'un déménagement ou d'une cessation d'activité, le Client paiera à Ipsys Solutions, outre les factures dues, une indemnité de dédit conforme aux indemnités prévues aux Articles 15.1 et 15.2, selon le moment de la résiliation.

6. Modification unilatérale du contrat

6.1 Le Client reconnaît que le Service repose sur une technologie en perpétuelle évolution. Ipsys Solutions se réserve en conséquence le droit de modifier le Contrat et les caractéristiques techniques du Produit et/ou Service, même si ces modifications ont un impact sur le prix ou sur la qualité du Produit et/ou Service. Ipsys Solutions s'engage à en informer le Client au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur et par tout moyen qu'il juge approprié. La publication d'un avis sur le site web d'Ipsys Solutions et/ou une mention sur la facture et/ou l'envoi d'un email sont considérées comme des méthodes appropriées. Hormis l'ajustement de prix visé à l'Article 8.1.2, le Client qui n'accepte pas les modifications qui aggravent les obligations à sa charge peut

résilier le contrat concerné par les modifications en question sans qu'une indemnité de dédit ne soit due, pour autant qu'il en informe par écrit Ipsys Solutions dans les quinze (15) jours calendrier de la notification d'Ipsys Solutions. Si le Service reste inchangé ou est amélioré pour le même prix à la suite d'une telle modification, cette dernière ne sera pas considérée comme une modification du Contrat justifiant une résiliation sans indemnité.

6.2 Le Client reconnaît que d'autres prestataires de service tiers sont susceptibles de lui fournir leurs services en complément des Produits/Services proposés par Ipsys Solutions. Dans de tel cas, les conditions spécifiques de ces prestataires de services sont communiquées et validées par le client. Il est conscient que des modifications apportées par ces tiers peuvent impliquer d'autres prix/Conditions générales de ventes applicables. De la même sorte, une modification des prix ou des Conditions générales d'Ipsys Solutions ne s'applique pas aux Produits/Services délivrés par un tiers (prestataire de service) même si ces derniers ont été acquis par l'intermédiaire d'Ipsys Solutions.

Conditions générales pour les Clients professionnels

7. Obligations du Client

7.1 Par le seul fait de soumettre une demande de Produits et/ou Services à Ipsys Solutions, le représentant du Client atteste qu'il possède les pouvoirs et l'autorité requis pour engager le Client.

7.2 Le Client garantit l'exactitude des renseignements transmis qui ont permis l'élaboration de l'offre par Ipsys Solutions et également des renseignements communiqués ultérieurement. Le Client est seul responsable en cas de renseignements erronés ou manquants ne permettant pas à Ipsys Solutions d'établir adéquatement son offre.

7.3 Le Client s'engage à disposer tout au long du contrat du matériel requis pour bénéficier du service d'Ipsys Solutions, par le biais d'un leasing ou d'une location, ou par le biais d'un achat. Ipsys Solutions pourra proposer des solutions notamment de leasing ou de location au Client, sans assumer aucune obligation à cet égard sauf convention spécifique, l'obligation d'équipement incombant exclusivement au Client. À défaut de matériel adéquat permettant la mise à disposition effective du service et son maintien tout au long du contrat, le contrat sera résolu aux torts du Client, avec application de l'indemnité de la rupture prévue aux Articles 15.1 et 15.2, selon le moment de la résiliation.

7.4 Il incombe exclusivement au Client, si nécessaire, de mettre fin aux éventuels contrats de fourniture et prestations de service en cours qui feraient double emploi avec l'objet du contrat conclu avec Ipsys Solutions, les éventuelles indemnités de rupture étant à charge du Client exclusivement.

7.5 Le Client s'engage à coopérer et à fournir les pièces et accès utiles permettant à Ipsys Solutions d'atteindre les objectifs fixés par le contrat. Cela inclut notamment mais non exhaustivement :

- a. La fourniture, en temps et en heure, des documents d'identité, de passeport et/ou documents permettant d'établir la preuve de celle-ci, des données de contact, ainsi que des coordonnées exactes du lieu d'installation ;
- b. La fourniture, en temps et en heure, des fichiers, documents ou de toute autre information pertinente pour la délivrance du Produit et/ou Service ; le Client est tenu d'informer Ipsys Solutions par écrit de toute modification des données fournies ;
- c. L'accès réseau à son infrastructure technique en vue d'une intervention à distance par Ipsys Solutions ;
- d. L'accès physique aux sites et locaux techniques du Client où Ipsys Solutions doit effectuer des interventions sur place, en la présence permanente d'un représentant du Client, avec mise à disposition sans frais si nécessaire du personnel du Client habilité ;
- e. L'accès aux logiciels et progiciels lorsque ceux-ci font l'objet d'une intégration ;
- f. L'autorisation donnée à Ipsys Solutions d'effectuer toute opération, par tous les moyens requis ou utiles afin de préparer et de se conformer à ses obligations en vertu du Contrat, sans devoir consulter préalablement le Client ;
- g. La désignation d'une personne de contact ou d'un nombre limité de personnes de contact disposant des compétences, des connaissances et de l'expérience requises pour superviser et évaluer la performance du Service ;

7.6 Le Client est tenu d'effectuer une sauvegarde de toutes ses données avant l'installation du Produit et/ou Service par Ipsys Solutions et prendra toutes les dispositions nécessaires pour que son matériel (en ce compris les logiciels) soit compatible avec celui installé ou livré par Ipsys Solutions, s'agissant d'une obligation de résultat dans le chef du Client.

7.7 Le Client est tenu de réaliser des sauvegardes régulières de ses données, en particulier avant toute opération de réparation, service de migration de données, et/ou remplacement de produit, et veiller à maintenir et appliquer des systèmes, services et logiciels antivirus adéquats pour protéger son activité.

7.8 Le Client s'assure que les équipements sont installés dans un endroit permettant un aménagement rationnel ainsi que des conditions normales de montage, d'utilisation et d'entretien. Ipsys Solutions ou son sous-traitant peut demander un autre emplacement si l'endroit proposé ne convient pas. Le Client assume à ses frais le placement, aux endroits fixés par Ipsys Solutions, des raccordements électriques et/ou prises de terre nécessaires au fonctionnement de la Solution, et en assure l'entretien. À cet égard, les prescriptions du Comité Électrotechnique belge doivent être respectées.

7.9 Le Client s'engage à préserver la nature secrète et confidentielle de tout Élément d'identification (mot de passe, nom d'utilisateur,

identifiant, codes de session...) qui lui serait remis. Toute utilisation de ces Éléments d'identification se fera sous la seule responsabilité du Client, même en cas d'utilisation résultant d'une divulgation fortuite ou accidentelle des Éléments d'identification précités. Toute utilisation des Services après l'enregistrement des Éléments d'identification sera considérée avoir été faite par le Client ou avec son autorisation. En cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse d'un de ces éléments, le Client est tenu d'en avertir immédiatement Ipsys Solutions et de confirmer cette communication par lettre recommandée.

7.10 Le Client est seul responsable envers Ipsys Solutions et les tiers de l'utilisation des Produits et/ou Services. Le Client s'engage à utiliser les Produits et/ou Services comme un Client prudent et raisonnable, pour des raisons licites et conformément aux dispositions du présent Contrat et à toute documentation fournie par Ipsys Solutions à propos des Produits et/ou Services, ainsi qu'à la législation en vigueur (en ce compris la réglementation en matière de télécommunications et de protection des données), à toute demande, décision, instruction ou tout ordre d'une autorité compétente et aux droits des tiers. Le Client s'abstiendra (et ne permettra pas à des tiers) de faire un usage abusif, non autorisé ou frauduleux des Produits/Services. Le Client s'abstiendra d'utiliser des Produits et/ou Services (ou de permettre son utilisation) à des fins de développement, d'amélioration ou de marketing d'un produit ou service concurrent au Produit et/ou Service.

7.11 Le Client s'engage à respecter les consignes mentionnées dans la documentation mise à sa disposition par Ipsys Solutions. Le Client comprend et accepte le fait que Ipsys Solutions ou ses fournisseurs puissent modifier à tout moment les spécifications auxquelles doivent répondre les installations, sans qu'une telle modification puisse être réputée constituer un amendement au Contrat. Le Client se conformera à ces prérequis, à ses propres frais, dans le délai fixé par Ipsys Solutions.

7.12 Le Client s'engage à faire respecter par tous les Utilisateurs finaux ayant accès aux Produits et/ou Services les obligations qui découlent du présent Contrat et en assume la responsabilité. Dans cette optique, le Client informera les Utilisateurs finaux des obligations stipulées dans le présent Contrat.

7.13 Le Client est responsable, à ses propres frais, de l'obtention dans les délais de toute autorisation, toute licence, tout enregistrement, tout permis ou tout consentement éventuel nécessaires à Ipsys Solutions pour la fourniture du Service. Le Client conservera les consentements, les licences, les enregistrements, les permis ou les approbations requis et appropriés pendant toute la durée du Contrat en ce compris durant toute reconduction de ce dernier.

7.14 Le Client s'engage à rapporter dûment et sans délai tout Incident lié au Produit et/ou Service et toute adaptation technique ou opérationnelle apportée susceptible d'affecter la fourniture du Produit et/ou Service par Ipsys Solutions. Le Client précisera en outre à Ipsys Solutions si l'Incident a été causé par lui, ses Utilisateurs finaux ou son propre équipement.

Le Client s'abstiendra de tenter de résoudre tout incident sans l'intervention d'Ipsys Solutions.

7.15 Le Client s'engage à prendre en charge le coût de toute intervention liée à un incident survenu à la suite d'un manquement contractuel du Client à ses obligations ou qui lui est imputable, ou est imputable à un des Clients du Client, à un tiers dont il répond ou à qui il a laissé accès aux installations.

7.16 En cas de déménagement du Client, ce qui ne met nullement fin au contrat, celui-ci s'engage à en informer Ipsys Solutions dans les plus brefs délais.

7.17 Pendant toute la durée du présent Contrat et une période de douze (12) mois suivant la fin du Contrat, le Client ne fera aucune démarche, directement ou indirectement, visant à la sollicitation, au recrutement ou à l'engagement, en tant que contractant indépendant, salarié ou autre, de membres du personnel (collaborateur, consultant ou autre) d'Ipsys Solutions sans le consentement écrit préalable d'Ipsys Solutions. Si le Client ne respecte pas cette obligation, il paiera à Ipsys Solutions des dommages et intérêts équivalant à douze (12) fois le salaire/ la rémunération mensuel(le) brut(e) que cette personne gagnait chez Ipsys Solutions au cours du dernier mois entier où elle y travaillait.

Conditions générales pour les Clients professionnels

Les dispositions relatives à la non-sollicitation en vertu du présent article ne s'appliquent pas au cas où le collaborateur d'Ipsys Solutions aurait posé sa candidature spontanée pour un emploi chez le Client, pour autant que cette candidature spontanée puisse être prouvée par le Client.

7.18 En cas de plan tarifaire illimité, le Contrat ne couvre que l'utilisation normale du Service par le Client. La définition de l'utilisation normale ou anormale peut être précisée dans les Conditions particulières de service ou le Bon de commande. Ipsys Solutions se réserve le droit de restreindre, avec une notification préalable, la fourniture du Service ou de suspendre le Contrat en cas d'utilisation anormale du Service par le Client. Ipsys Solutions sera dans cette optique autorisée à contrôler le volume de consommation du Service. Aucune indemnité ne sera due par Ipsys Solutions.

7.19 La version standard du software ou firmware du Produit peut éventuellement être livrée, auquel cas le Client se voit octroyer un droit d'utilisation simple, non exclusif et non cessible sur le software ou tout autre software livré séparément. Le Client reconnaît expressément que tout software contient des informations techniques et confidentielles qui sont la propriété d'Ipsys Solutions ou de son fournisseur. Le Client s'engage à ne pas reproduire ou copier le software et à en préserver le caractère confidentiel. Tout logiciel supplémentaire livré peut en outre être soumis aux conditions générales accompagnant la livraison ou mentionnées dans un Contrat de licence.

7.20 Le Client veillera à respecter les droits intellectuels d'Ipsys Solutions ou de tiers, dont les droits d'auteur, et à ne pas y porter atteinte, sous peine d'application des Articles 15 et 16.

7.21 A la fin du contrat pour quelque raison que ce soit, le Client devra restituer à Ipsys Solutions le matériel qui lui a été loué, ou sa contrepartie, sans préjudice de l'article 14.4.

8. Tarification, facturation et paiement

8.1 Tarification

8.1.1 Les prix des Produits et/ou Services indiqués dans la Liste des prix, l'Offre et le Bon de commande sont libellés en euros et s'entendent hors T.V.A., frais de livraison, d'installation et de transport et autres taxes et frais à charge du Client.

8.1.2 Ipsys Solutions se réserve le droit d'ajuster ses prix et tarifs annuellement, en fonction de l'indice des prix à la consommation. Un ajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation ne donne pas le droit au Client de mettre fin au Contrat sans payer une indemnité de dédit.

8.2 Facturation

8.2.1 Sauf disposition contraire dans le bon de commande, Ipsys Solutions facturera ses Services mensuellement au Client. Le Client peut obtenir, à sa demande et moyennant paiement, une facture intermédiaire. Une transmission de la facture par courriel ou par envoi automatisé par plateforme à l'adresse courriel renseignée par le client est valable.

8.2.2 Toute contestation relative à une facture doit parvenir par écrit à Ipsys Solutions dans les 8 jours calendrier de la date de facturation. Passé ce délai, la facture sera considérée comme irrévocablement acceptée par le Client et payable à l'échéance. Pour être valable, toute contestation doit être formulée dans les délais et indiquer de manière précise le montant contesté et le motif de la contestation.

8.3 Paiement

8.3.1 Sauf mention contraire, le délai de paiement des factures est de quatorze Jours calendrier à compter de la date de la facture.

8.3.2 Le paiement ne peut s'effectuer que par virement bancaire ou par domiciliation à la demande du client. Tout virement bancaire doit être effectué sur le numéro de compte indiqué par Ipsys Solutions, avec mention des références et dans le délai repris sur la facture. Le Client supportera tous les coûts liés au paiement de la facture. Tout rejet de domiciliation sera facturé 15€ au client.

8.3.3 Le droit pour le Client de compenser des montants facturés par Ipsys Solutions en vertu du présent Contrat avec des montants éventuellement dus au Client par Ipsys Solutions en vertu du présent Contrat ou de tout autre contrat est expressément exclu par la présente convention.

8.3.4 Ipsys Solutions communiquera le montant dû à tout Client déclarant qu'il n'a pas reçu sa facture. Ce dernier recevra sur demande un duplicata de la facture. Des demandes récurrentes de duplicata de factures du Client peuvent donner lieu à la facturation d'un montant administratif forfaitaire pour chaque duplicata fourni au tarif stipulé dans la Liste des prix.

8.3.5 Lorsque Ipsys Solutions offre un service de « cash collecting », (c'est-à-dire qu'elle permet au Client de payer via sa facture Ipsys Solutions des services distribués par des tiers, notamment via des numéros surtaxés, tel que 0900 etc.), le contrat d'achat ou de service est directement conclu entre le Client et le tiers. Le rôle d'Ipsys Solutions se limite à percevoir le paiement au nom et pour le compte de ce tiers. Ipsys Solutions n'assume aucune responsabilité relative à la bonne exécution du contrat d'achat ou de service en tant que tel. Le montant relatif à cet achat ou ce service, TVA incluse, sera repris de manière distincte sur la facture d'Ipsys Solutions sous la forme d'une déclaration qui ne vaut pas facture au sens fiscal. Le Client qui souhaite une facture pour cet achat ou ce service doit s'adresser au préalable au tiers concerné dont il est cocontractant.

8.4 Sanction en cas de retard de paiement

8.4.1 A défaut de paiement à l'échéance, le premier rappel ne sera pas facturé, les rappels suivants seront facturés 15€ et les mises en demeure seront facturées 40€. Conformément à l'Article 8.3.2, tout rejet de domiciliation sera facturé 15€.

8.4.2 Dans le cas où les services ont été suspendus, des frais de 45€ HTVA seront facturés pour toute réactivation des services. La réactivation des services n'interviendra qu'après paiement complet des arriérés, sans préjudice des autres droits d'Ipsys Solutions.

8.4.3 A défaut de paiement d'une facture à son échéance, le Client sera redevable de plein droit d'un intérêt de retard au taux conventionnel de 10% par an à dater de l'échéance de la facture. Le solde impayé sera en outre majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable, au titre d'indemnité forfaitaire, de 10%, avec un minimum de 250€.

9. Droits et obligations d'Ipsys Solutions

9.1 Ipsys Solutions s'engage à déployer les ressources nécessaires pour garantir le bon fonctionnement du Produit et/ou Service et de fournir le Produit et/ou Service conformément aux dispositions du Contrat. Elle seule déterminera quelles ressources techniques s'imposent pour la fourniture du Service. Dans le cas d'un Service comprenant un support opérationnel, Ipsys Solutions sera la seule partie autorisée à modifier le Produit et/ou l'infrastructure sous-jacente au Service et à effectuer la maintenance, le remplacement (en fonction du stock disponible) et les éventuelles réparations.

9.2 Le Service sera fourni moyennant les compétences et l'attention raisonnables et selon les règles de l'art généralement acceptées dans le secteur. Sauf mention contraire expresse, les obligations d'Ipsys Solutions doivent être qualifiées d'obligations de moyen. Ipsys Solutions fournira les efforts commerciaux, techniques et administratifs raisonnables afin d'exécuter le Contrat dans le délai convenu. Sauf stipulation contraire expresse, le délai d'exécution et la date de mise à disposition effective présumée sont communiqués à titre indicatif uniquement.

9.3 La maintenance ou le développement du Service peut conduire Ipsys Solutions à limiter ou à suspendre temporairement le Service. Dans ce cas, Ipsys Solutions utilise au maximum les fenêtres de maintenance planifiées et limite la période de restriction ou de suspension au temps nécessaire pour les interventions applicables. En toute hypothèse, lorsque les travaux de maintenance planifiés impliquent une interruption de service de plus de trente (30) minutes, que ces travaux se déroulent ou non pendant la fenêtre de maintenance planifiée, Ipsys Solutions déploiera tous les efforts raisonnables pour en faire part au Client le plus tôt possible avant le début de ces travaux de maintenance planifiés.

9.4 Ipsys Solutions utilisera les informations fournies par le Client de bonne foi et à seule fin d'établir les offres et d'exécuter le marché pour lequel le Client a mandaté Ipsys Solutions.

9.5 Ipsys Solutions se réserve le droit de prendre à tout moment les mesures requises, de sa propre initiative et sans notification préalable, si la sécurité, l'intégrité ou le bon fonctionnement de ses services, réseaux ou infrastructures (ou ceux de ses sous-traitants ou fournisseurs) sont ou risquent d'être compromis ou en cas de fraude ou de désomption sérieuse de fraude, d'usage abusif ou non autorisé. Ces mesures peuvent notamment consister en l'activation de mesures de protection, en la suspension de l'accès du Client à son Service ou la résiliation du Contrat.

Conditions générales pour les Clients professionnels

Ipsys Solutions décline toute responsabilité à l'égard du Client par rapport aux conséquences susceptibles de résulter de la mise en œuvre de ces mesures.

9.6 Ipsys Solutions se conformera aux règles de sécurité valables sur le Site du Client. Le Client les communiquera à Ipsys Solutions par écrit en temps utile avant le début de l'intervention sur le Site du Client.

9.7 Ipsys Solutions pourra recourir à des sous-traitants, ce que le Client accepte expressément.

10. Installation, configuration et maintenance

10.1 Installation

10.1.1 L'installation et/ou la configuration du Produit et/ou de l'infrastructure seront assurées par Ipsys Solutions et/ou son sous-traitant si les Conditions particulières de service ou le Bon de commande en font explicitement mention. Ce principe vaut également pour le raccordement direct de tous les autres éléments périphériques.

10.1.2 Si le Client se charge lui-même de l'installation et du raccordement, ce sera sous sa seule responsabilité, en se conformant aux instructions écrites et sans l'assistance d'Ipsys Solutions.

10.1.3 Tous les travaux d'installation sont exécutés durant les heures de bureau. S'il le souhaite, le Client peut obtenir un devis pour une intervention en dehors de ces heures. Le Client garantit en tout temps à Ipsys Solutions et/ou son sous-traitant l'accès à l'imprimante.

10.1.4 Ipsys Solutions contacte le Client par les moyens en sa possession pour fixer le rendez-vous d'installation. En cas d'impossibilité de joindre le Client pour fixer une date, ou en cas d'absence du Client au rendez-vous fixé, Ipsys Solutions pourra résilier le contrat aux torts du Client conformément à l'Article 15 et notamment l'Article 15.1 avec indemnité à charge du Client.

10.1.5 En cas d'installation sur un Site désigné par le Client, ce dernier est tenu de mettre à disposition un lieu adapté pour l'installation, l'utilisation et la maintenance de l'équipement. Le Client doit également prévoir, conformément aux prescriptions du Comité électrotechnique belge, les raccordements électriques, les mises à la terre ainsi que les raccordements à son matériel informatique nécessaires pour le fonctionnement de l'équipement. Le Client garantit que ce lieu répond aux exigences en matière d'environnement CEM, de température, d'humidité, de système de ventilation et de prescriptions de sécurité. Le Client devra se conformer aux autres prescriptions mentionnées par Ipsys Solutions. Si le Client néglige d'entamer les préparatifs nécessaires à l'installation pour la date d'installation convenue, Ipsys Solutions se réserve le droit de résilier le Contrat conformément à l'Article 15.1 ou d'effectuer elle-même ces préparatifs ou de les confier à un tiers afin d'exécuter le Contrat. Dans ces cas, Ipsys Solutions sera en droit de refacturer la totalité des coûts au Client.

10.1.6 Le Service ne peut être fourni que si l'équipement installé sur le Site du Client est alimenté électriquement. Il incombe au Client de s'en assurer pendant toute la durée du Contrat.

10.1.7 Si pour la bonne exécution des travaux, des trous doivent être percés à travers des murs, le Client doit indiquer l'endroit précis où percer qui le seront sous sa seule responsabilité. Ipsys Solutions n'est en aucun cas responsable d'éventuels dégâts qui pourraient survenir lors du forage.

10.1.8 Sauf indication contraire, le câblage relève de la responsabilité du Client. Par défaut, Ipsys Solutions livre 3 mètres de câble pour chaque appareil installé. Suivant l'infrastructure du Client, des frais de câblage supplémentaires peuvent être appliqués conformément aux tarifs indiqués dans la liste de prix.

10.1.9 En cas d'installation effectuée par Ipsys Solutions, le Client autorise Ipsys Solutions à installer les Produits et tout équipement ainsi qu'à effectuer les travaux qui s'imposent pour l'installation et la maintenance à l'adresse convenue. S'il n'est pas propriétaire du lieu dans lequel l'installation doit être effectuée, le Client garantit qu'il a obtenu préalablement le consentement et l'autorisation du tiers concerné pour permettre à Ipsys Solutions de mettre en place une telle infrastructure à cet endroit. Le Client indemniserait, garantirait et préserverait Ipsys Solutions en cas de réclamation de tiers (y compris du propriétaire du lieu) découlant de l'exécution du Contrat par Ipsys Solutions dans le cadre du Contrat. Le Client est tenu de dédommager Ipsys Solutions pour tous les frais générés par une telle réclamation ou action de tiers et tous les frais qui seraient mis à charge d'Ipsys Solutions, sauf manquement ou négligence graves dans le chef d'Ipsys Solutions. Ipsys Solutions déploiera tous les efforts raisonnables afin d'atténuer tout préjudice éventuel. Ipsys Solutions n'est pas responsable des dommages occasionnés inévitablement à un bien lorsqu'elle exécute un travail nécessaire à l'installation, à l'entretien, à la

modification, à l'enlèvement de l'équipement.

10.1.10 Ipsys Solutions n'est tenu d'exécuter du travail supplémentaire que si elle y a marqué son accord au préalable. Tout travail supplémentaire ou toute modification ultérieure exécuté(e) par Ipsys Solutions ou son sous-traitant sera facturé(e) au Client selon le tarif en vigueur (voir Liste de prix) et sera majoré(e), le cas échéant, des frais de déplacement.

10.2 Configuration

10.2.1 Sauf si le Client se charge lui-même de l'installation, ladite installation se termine par un test fonctionnel. La configuration et/ou l'installation seront acceptées de manière irrévocable et définitive ou réputées telles à défaut de refus argumenté notifié par écrit par le Client l'installation ou la configuration.

10.2.2 Le Client informera Ipsys Solutions de tous les travaux qui pourraient avoir un effet sur le bon fonctionnement du Produit et/ou Service et de l'infrastructure sous-jacente. Cette information devra être communiquée dans les plus brefs délais et au plus tard 7 Jours ouvrables avant leur réalisation. Si ces travaux nécessitent une adaptation ou un déplacement du Produit ou de l'installation sous-jacente au Service, ceux-ci seront réalisés aux frais du Client.

10.3 Maintenance

10.3.1 Le Client s'engage à confier l'entretien et la réparation du matériel loué, pendant toute la durée du contrat, exclusivement à Ipsys Solutions ou à un tiers agréé par Ipsys Solutions.

10.3.2 Afin de garantir la continuité de service, le Client peut recourir au service de maintenance d'Ipsys Solutions.

10.3.3 Les équipements, périphériques et logiciels couverts par un contrat de maintenance sont mentionnés au Bon de commande ou dans les Conditions particulières de service adéquates.

10.3.4 Les prestations, les fenêtres d'intervention, les délais d'intervention, les durées de garantie, et les prestations incluses dépendent du service de maintenance choisi par le Client. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de ces spécificités mentionnées au Bon de commande ou dans les Conditions particulières de service adéquates.

10.3.5 Les prestations d'entretien faisant l'objet du service de maintenance consistent en l'établissement d'un diagnostic, la localisation et/ou le remplacement des éléments défectueux et la mise à jour du logiciel pour autant que le dérangement soit survenu dans le cadre d'une utilisation normale et en Client prudent et raisonnable du matériel par le Client. Les mises à jour ne comprennent pas les nouvelles versions de logiciels comprenant des caractéristiques supplémentaires (ex. support d'un protocole supplémentaire) ou de nouvelles fonctionnalités.

10.3.6 Le Client est tenu d'informer préalablement et promptement le service d'assistance technique d'Ipsys Solutions de tout dysfonctionnement technique de la Solution, et de décrire précisément la nature et l'étendue du dysfonctionnement. Pour ce faire, le Client suit les directives d'Ipsys Solutions relatives à l'analyse et à la résolution des problèmes, telles que communiquées par téléphone. Le Client est tenu de coopérer afin de résoudre le dysfonctionnement.

10.3.7 Les pièces nécessaires pour l'entretien et/ou la réparation seront facturées au client au prix de la liste des prix ou des conditions particulières si le dommage à réparer est le résultat d'une mauvaise utilisation, d'une négligence ou d'une faute intentionnelle du client et/ou des personnes dont il est responsable et/ou de ceux qui ont fait un usage non autorisé ou abusif des produits et matériels loués.

11. Formation

11.1 Sauf convention contraire expresse et écrite, les formations à dispenser par Ipsys Solutions ne sont pas comprises dans le prix d'achat des biens et sont facturées séparément par Ipsys Solutions au Client.

11.2 La formation recouvre l'enseignement et l'instruction en vue de l'utilisation des biens mis à disposition. Cette formation devra être dispensée par Ipsys Solutions à une personne désignée par le Client.

Conditions générales pour les Clients professionnels

Cette personne sera formée et devra elle-même dispenser la formation aux autres collaborateurs. Ipsys Solutions fixe le contenu, le lieu et la durée de l'enseignement et de l'instruction. Ipsys Solutions s'exonère de toute responsabilité quant au résultat de l'instruction qu'elle aura dispensée.

11.3 Les formations améliorent l'exploitation des Produits et/ou Services commercialisés au Client. En cas de refus de formation, le Client comprend qu'il réduit ses capacités d'une utilisation optimale du (des) Produit(s) et/ou Service(s) exploité(s). Ipsys Solutions se réserve le droit de facturer des prestations de support conformément à la Liste des Prix lorsque celui-ci porte sur des points relevant de la formation proposée par Ipsys mais non-commandée par le Client.

12. Confidentialité

12.1 Sans préjudice de la Policy d'Ipsys Solutions en matière de protection des données à caractère personnel (RGPD), l'Information confidentielle communiquée par les Parties en vertu du présent Contrat ne peut être divulguée au personnel et/ou aux sous-traitants et/ou aux filiales ou cessionnaires de la Partie réceptrice que si ces derniers ont besoin d'y accéder en vue de l'exécution du présent Contrat ou dans les autres cas moyennant l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

12.2 L'Information confidentielle reste la propriété de la Partie qui la communique. La divulgation d'une Information confidentielle n'implique aucunement la cession ou l'octroi d'un quelconque droit de propriété intellectuelle ou industrielle.

12.3 Toutes les données relatives au Client ou à Ipsys Solutions, désignées comme étant confidentielles, ainsi que toutes les données qui ne sont pas expressément désignées comme confidentielles mais qui devraient raisonnablement être considérées comme telles, comme notamment les données financières, sont considérées comme des informations confidentielles.

12.4 Les Parties ne peuvent être tenues responsables de l'usage de leurs Informations confidentielles par l'autre Partie.

12.5 Si la Partie réceptrice est tenue de divulguer tout ou partie des Informations confidentielles conformément à des dispositions légales ou à la suite de l'injonction d'un tribunal ou d'une autorité, elle divulguera uniquement les Informations confidentielles qu'elle est légalement contrainte de divulguer et prendra toutes les mesures possibles afin de préserver la confidentialité des Informations confidentielles.

13. Vente de produits

13.1 Le présent article s'applique uniquement dans l'hypothèse où, parallèlement à mise à disposition de produits ou de services, Ipsys Solutions vend du matériel au Client.

13.2 Tous les Produits vendus au Client restent la propriété d'Ipsys Solutions jusqu'au paiement intégral du prix, y compris tous les frais et toutes les taxes. En cas de détérioration du Produit, la partie non encore payée du prix de vente sera immédiatement exigible.

13.3 À défaut de contestation écrite par le Client transmise à Ipsys Solutions dans les sept (7) Jours ouvrables suivant la date de livraison des Produits, les Produits livrés seront considérés comme définitivement et irrévocablement acceptés, en ce compris tous les défauts apparents.

13.4 Sauf mention expresse contraire dans les Conditions particulières de service, le Client bénéficie de la garantie telle qu'elle est proposée par le fabricant du Produit, pour autant que le Client ait rempli ses obligations de paiements. Ipsys Solutions ne fournit aucune garantie spécifique ou supplémentaire en sus de la garantie du fabricant. La garantie n'est valable que pour autant que le Client utilise le Produit en Client prudent et raisonnable et dans des circonstances normales. Ipsys Solutions se réserve le droit d'exiger la preuve que le Produit est toujours sous garantie.

13.5 Ipsys Solutions offre une garantie des vices cachés durant une période d'un an prenant cours à la date de livraison. Cette garantie est strictement limitée à la livraison elle-même et concerne exclusivement la réparation et/ou le remplacement à ses frais et dans ses ateliers de toutes les pièces refusées ou mise hors service du chef de fautes de construction ou de vices cachés. À cet égard, Ipsys Solutions se réserve expressément le droit d'apporter aux biens concernés des modifications lui permettant d'exécuter ses obligations ou, à son choix, de rembourser le prix d'achat en question. La garantie ne porte pas sur le remplacement du matériel suite à l'usure, à l'endommagement dû à une négligence, à un contrôle insuffisant, à un entretien défectueux, à une mauvaise utilisation, à l'intervention d'un tiers ou du Client sur le matériel etc. La garantie ne s'applique pas davantage aux pièces

détachées soumises à une usure rapide en raison de leur nature ou de leur usage (batteries, petits composants électroniques, transformateurs, chargeurs, etc.) et à l'usure rapide due à la corrosion ou à d'autres effets dommageables de liquides, aux différences de tension électrique, à l'environnement poussiéreux, environnement inadapté, etc. La moindre modification apportée par le fait du Client entraîne l'extinction de la garantie.

13.6 Ipsys Solutions déclare que les produits ont fait l'objet d'un test de qualité préalable au sein de son entreprise. Ipsys Solutions garantit le bon fonctionnement et la bonne qualité des biens vendus conformément aux spécifications données par le fabricant des biens.

13.7 Toutes les garanties fournies par Ipsys Solutions s'éteignent lorsque :

- a. Le défaut n'a pas été signalé par écrit à Ipsys Solutions dans les sept (7) jours de sa découverte ;
- b. Si les biens vendus ont été utilisés en violation des prescriptions du fabricant ou exposés à des circonstances ou à un usage en empêchant le bon fonctionnement, comme – sans que cet exemple revête un caractère limitatif – leur combinaison avec d'autres biens ;
- c. Les biens ou logiciels vendus ont fait l'objet de réparations ou de modifications effectuées par des personnes autres que le fabricant ou Ipsys Solutions.

13.8 Les dispositions de cet article s'appliquent également aux logiciels fournis par le fabricant et afférents aux biens vendus, sauf si ces logiciels ont été fabriqués par le fabricant suivant les indications du Client. Sauf stipulation contraire expresse et écrite, Ipsys Solutions n'accepte aucune obligation de garantie pour les logiciels fournis par un tiers.

13.9 Sans préjudice du devoir d'information d'Ipsys Solutions, le choix des Produits, l'analyse de leurs caractéristiques techniques et de leur compatibilité avec l'environnement du Client, de leur configuration, reste en toutes circonstances la responsabilité exclusive du Client.

14. Location de produits

14.1 Ces dispositions s'appliquent aux Produits loués ou mis à la disposition du Client. Tous ces Produits restent la propriété d'Ipsys Solutions durant toute la durée du Contrat de location et doivent lui être immédiatement restitués en parfait état à son échéance. À défaut le Client devra indemniser Ipsys Solutions de la valeur du Produit correspondant au pourcentage de valeur résiduelle communiqué au Client.

14.2 En aucun cas le Client n'est habilité à les transférer, à les modifier, à les vendre, à les (sous) louer, à les prêter, à les grever d'une quelconque sûreté, ou de les mettre à la disposition de tiers de quelque manière que ce soit. Ipsys Solutions reste titulaire de tous les droits intellectuels ayant trait aux éventuels brevets, dessins, modèles et logiciels (software et firmware).

14.3 Le Client est et demeure responsable de tout dommage causé sur les équipements mis à sa disposition par Ipsys Solutions et qu'il doit restituer en parfait état à la fin du contrat.

14.4 Le Client est tenu de s'assurer contre tous les dommages causés au matériel et contre leur perte, en ce compris, l'incendie, le vandalisme et le vol. Le Client cède à Ipsys Solution sa créance relative à toute indemnité d'assurance sur le matériel propriété d'Ipsys Solutions qu'il subroge conventionnellement dans ses droits.

14.5 Le Client notifiera immédiatement à Ipsys Solutions tout problème relatif au Produit.

14.6 Si le Produit est installé dans un local qui ne relève pas de la propriété du Client, le Client s'engage à avertir le propriétaire par lettre recommandée du droit de propriété d'Ipsys Solutions avant l'installation du Produit. De même, en cas de cession ou de mise en gage de son fonds de commerce, le Client est tenu d'informer le créancier de ce que les Produits loués sont la propriété d'Ipsys Solutions.

14.7 En cas de saisie ou de toute autre prétention que des tiers seraient susceptibles de faire valoir sur les droits afférents au Produit, le Client est tenu de s'y opposer et d'en informer immédiatement Ipsys Solutions afin que cette dernière puisse préserver ses droits.

Conditions générales pour les Clients professionnels

14.8 À l'échéance du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client est tenu de restituer, en bon état et à ses frais, le Produit à Ipsys Solutions dans les quinze (15) jours suivant l'échéance du Contrat. À défaut, Ipsys Solutions facturera au Client, à sa propre discrétion, la valeur résiduelle du Produit ou aura le droit d'accéder dans les locaux pendant les Heures ouvrables pour y récupérer le Produit. Ipsys Solutions n'est pas tenue de prendre en charge les frais de remise en état des locaux pouvant résulter d'une désinstallation du Produit effectuée dans des conditions normales. Le Client sera tenu de dédommager Ipsys Solutions pour toute dégradation ou défectuosité du Produit qui ne résulte pas d'une utilisation normale, et, le cas échéant, pour toute intervention sur site, sur la base du temps et du matériel concernés.

15. Sanctions en cas de manquement contractuel

15.1 Avant la mise à disposition effective : En cas de manquement du Client à ses obligations contractuelles, notamment si le Client ne transmet pas à Ipsys Solutions les informations et/ou ne permet pas les accès nécessaires pour permettre la mise à disposition effective du Produit et/ou du service, ou ne dispose pas du matériel nécessaire, ou ne paie pas l'acompte convenu, et que ce manquement persiste après une mise en demeure restée vaine pendant quinze (15) jours, Ipsys Solutions sera en droit de résoudre unilatéralement le contrat aux torts du Client. Dans cette hypothèse et pour autant que la mise à disposition effective n'ait pas eu lieu, le Client sera redevable envers Ipsys Solutions d'une indemnité correspondant à 30% du coût total du contrat pour le Client pour la Période initiale (en principe cinq (5) ans) dans le cadre d'un achat par le client et/ou à dix-huit (18) mensualités dans le cadre d'une location avec un minimum de 250 euros afin de couvrir les frais engendrés par le contrat. Ce montant sera également dû par le Client à Ipsys Solutions comme indemnité de dédit en cas de rétractation du Client concernant le

Contrat signé avec Ipsys Solution avant la mise à disposition effective.

15.2 Après la mise à disposition effective : En cas de manquement du Client à une de ses obligations contractuelles (usage abusif, frauduleux ou non autorisé de l'installation, non-paiement des factures, non-respect des consignes de la documentation, ...) de la part du Client, et si ce manquement persiste après une mise en demeure restée vaine pendant quinze (15) jours, Ipsys Solutions sera en droit de mettre fin unilatéralement au contrat aux torts du Client. Dans cette hypothèse, le Client sera redevable envers Ipsys Solutions d'une indemnité correspondante à 70% de l'intégralité des mensualités restant à échoir jusqu'au terme de la Période initiale ou de la période de reconduction en cours ; la mensualité de référence résultera de la moyenne des trois (3) dernières factures mensuelles, sans tenir compte des ristournes, promotions et réductions. Ce montant sera également dû par le Client à Ipsys Solutions comme indemnité de dédit en cas de résiliation anticipée du contrat avant terme par le Client.

15.3 Tant que le Client n'exécute pas ses obligations contractuelles, Ipsys Solutions peut suspendre l'exécution de ses propres obligations. Le paiement de la redevance de Service reste à charge du Client durant la période de suspension, de même que les éventuels frais de réactivation du service.

16. Responsabilité en matière de droits de propriété intellectuelle

16.1.1 Les droits de propriété intellectuelle sont, et resteront en tout temps, la propriété exclusive d'Ipsys Solutions. Le client s'engage à ne pas :

- Faire de la « rétro-ingénierie » (reverse engineering), copier ou adapter, en tout ou en partie, le Logiciel et/ ou le matériel ;
- Céder, vendre, transférer, louer, commercialiser ou grever le Logiciel ou le matériel, les mettre à disposition de tout tiers quelconque ou utiliser les Services pour compte de tiers quel qu'il soit ;
- Rendre le Logiciel ou le matériel disponibles sur tout service de partage de fichiers quel qu'il soit ;
- Supprimer ou modifier, fut-ce en partie, les références relatives à des droits d'auteur ou à d'autres droits de propriété reprises sur le Logiciel ou le matériel ;
- Utiliser le Logiciel ou le matériel à des fins autres que celles prévues dans le Contrat.

16.1.2 Le Client informera immédiatement Ipsys Solutions de toute plainte ou procédure judiciaire entamée contre le Client à propos d'un droit intellectuel lié à l'exécution du Contrat et permettra à Ipsys Solutions de se défendre à ses propres frais. Ipsys Solutions garantira le Client contre tous dommages et frais qu'il serait amené à supporter suite

à une décision définitive d'une juridiction compétente établissant dans le chef d'Ipsys Solutions une infraction à un droit de propriété intellectuelle liée à l'exécution du Contrat, pour autant que Ipsys Solutions ait le contrôle exclusif de la procédure, que le Client prête son entière collaboration et s'abstienne de toute action pouvant mettre en péril la position d'Ipsys Solutions de quelque manière que ce soit.

16.1.3 Si les Produits et/ou Services font l'objet d'une action en justice ou menacent de l'être en raison d'une atteinte à un ou des droits intellectuels, Ipsys Solutions peut, à sa discrétion :

- Obtenir pour le Client le droit de continuer à bénéficier des Produits et/ou Services ;
- Mettre à disposition des Produits et/ou Services similaires ou modifier les Produits et/ou Services de façon à supprimer toute infraction, et ce sans perte substantielle de fonctionnalités ou de services.

Si aucune des solutions susmentionnées n'est commercialement possible, Ipsys Solutions pourra résilier le Contrat et rembourser au Client les sommes perçues pour des Produits et/ou Services dont le Client n'aura pas encore pu bénéficier. Dans ce cas, en cas d'action en dommages et intérêts complémentaire et pour autant que les conditions en soient réunies, la responsabilité d'Ipsys Solutions se limite aux montants visés à l'Article 17 dans les conditions de cet article.

16.1.4 L'article précédent n'est pas applicable aux infractions imputables suivantes :

- À une utilisation des Produits et/ou Services contraire aux instructions communiquées au Client ;
- Aux modifications ou changements apportés aux Produits et/ou Services par des personnes autres que Ipsys Solutions ou des tiers intervenant pour le compte d'Ipsys Solutions ;
- À toute fonctionnalité ou capacité fournie par Ipsys Solutions conformément aux instructions données par le Client ;
- À un service ou produit de tiers ;
- À la non-utilisation par le Client des corrections ou améliorations apportées aux Produits et/ou Services qui sont proposées par Ipsys Solutions, malgré la mention que l'objectif est de corriger ou d'éviter toute réclamation pour violation des droits de propriété intellectuelle.

16.1.5 Les recours spécifiés dans la présente section constituent les seuls recours du Client à l'égard d'Ipsys Solutions concernant les plaintes basées sur des droits de propriété intellectuelle. Les recours prévus à la présente section ne sont valables, sous peine de déchéance, que si le Client a informé Ipsys Solutions dans les 10 jours de la survenance d'un tel événement.

17. Limitation de responsabilité

17.1 La responsabilité d'Ipsys Solutions ne pourra être engagée que si le Client est en mesure de prouver une faute lourde ou un dol d'Ipsys Solutions, auquel Ipsys Solutions n'a pas remédié malgré une mise en demeure écrite du Client, qui doit nécessairement être adressée par le Client dans les 15 jours du constat de l'incident.

17.2 Dans ce cas, la responsabilité d'Ipsys Solutions se limite à la réparation des seuls dommages prévisibles, directs, personnels et certains que le Client – qui a l'obligation de limiter son dommage – a subis, à l'exclusion de la réparation de tous dommages indirects ou immatériels, tels que les dépenses supplémentaires, les manques à gagner, les pertes de bénéfices, les pertes de Clientèle, les pertes ou détériorations de données, les pertes de contrats, les indemnités dues à des tiers et les dommages causés à des tiers. Le montant de l'indemnisation par Ipsys Solutions à l'égard du Client se limitera, par événement engageant sa responsabilité, au montant total payé par le Client à Ipsys Solutions au cours des 3 mois précédant l'événement à la base du dommage (hormis les frais uniques éventuels). De surcroît, le montant de l'indemnisation d'Ipsys Solutions vis-à-vis du Client ne dépassera en aucun cas un montant cumulé de 10.000€ par année complète de contrat entre les parties.

Conditions générales pour les Clients professionnels

17.3 Le Client reconnaît que tout défaut de coopération ou d'information dans son chef en matière peut avoir une influence sur la qualité et sur la fourniture du Service et/ou Produit. La responsabilité d'Ipsys Solutions ne pourra être engagée si le manquement reproché à Ipsys Solutions est dû, en tout ou en partie, au transmis d'informations inexacts ou incomplètes par le Client, au non-respect par le Client de ses propres obligations contractuelles ou au non-respect des consignes mentionnées dans la documentation mise à sa disposition par Ipsys Solutions. Ipsys Solutions se réserve en outre le droit de facturer au cours en vigueur tout déplacement/charge de travail superflu imputable au Client.

17.4 Les prestations fournies dans le cadre du présent Contrat s'effectuent sans garantie d'un fonctionnement ininterrompu de la Solution.

17.5 En cas de raccordement à un opérateur ou à une société de services via une interface et/ou des signalisations non conformes aux normes nationales ou européennes, il se peut que la qualité des liaisons et/ou du service fourni ne puisse être garantie. Ipsys Solutions ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un éventuel défaut à cet égard.

17.6 Ipsys Solutions décline toute responsabilité pour tout dommage, direct ou indirect, causé par le software livré ou installé avec la Solution.

17.7 Si Ipsys Solutions décide de mettre un terme à la fourniture d'un Produit et/ou Service déterminé en tout ou en partie (ex. fin de la prise en charge de la maintenance et/ou du niveau de service par Ipsys Solutions ou ses fournisseurs en raison d'évolutions technologiques), elle en informera le Client par écrit. Ipsys Solutions ne sera pas tenue de payer une quelconque indemnité au Client si une alternative similaire est proposée au Client.

17.8 Ipsys Solutions décline toute responsabilité si le Client intervient lui-même ou laisse un tiers autre qu'Ipsys Solutions intervenir sur le produit ou le service mis à disposition en vertu du présent contrat, par exemple pour tenter de résoudre un incident ou opérer un démantèlement.

17.9 Ipsys Solutions ne sera pas tenue responsable du contenu des informations transférées, stockées ou autrement traitées par le Client ou par tout tiers utilisant les Produits et/ou Services d'Ipsys Solutions.

17.10 Si le Service est utilisé par un prestataire de service tiers pour fournir son propre service au Client, ce service tiers relève de la seule responsabilité du prestataire de services tiers. Ce dernier peut exiger du Client qu'il accepte des conditions supplémentaires et/ou paie des frais pour utiliser ses propres services. Ces conditions supplémentaires sont conclues entre le Client et le prestataire de services tiers et ne font pas partie du présent Contrat.

18. Force majeure

18.1 La responsabilité d'Ipsys Solutions ne peut être engagée en cas de force majeure, comme (liste non exhaustive) les cas de guerre, d'émeutes, de troubles, d'agitation civile, d'actions de la part d'autorités civiles ou militaires, d'épidémie ou pandémie, de terrorisme (y compris le cyber terrorisme), des actions ou omissions d'organismes réglementaires ou de pouvoirs publics (y compris la ratification de lois ou réglementations ou autres actes de pouvoirs publics ou autorités exerçant un impact sur la fourniture du Produit et/ou Service), d'embargos, d'explosions, de faillites d'un donneur de licence ou d'un fournisseur, de grèves ou de conflits sociaux (y compris ceux impliquant son personnel), de coupures de câbles, de coupures d'électricité (en ce compris celles découlant de l'application d'un plan de délestage fixé par les autorités), de rupture majeure d'approvisionnement, d'inondations, de gel prolongé, d'incendies ou d'orages.

18.2 Si les réglementations et/ou autorités belges ou européennes ou toutes autres autorités exigent d'Ipsys Solutions qu'elle modifie le Contrat ou s'abstienne de fournir tout ou partie des Produits et/ou Services aux conditions contractuelles, Ipsys Solutions sera libérée envers le Client de ses obligations, temporairement ou définitivement, un tel événement étant réputé constituer un cas de force majeure.

18.3 Si elle invoque un tel cas de force majeure, Ipsys Solutions sera en droit de suspendre ou de limiter la fourniture des Produits et/ou Services afin de protéger l'environnement opérationnel, sans que le Client ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

18.4 Si elle invoque un tel cas de force majeure, Ipsys Solutions est tenue de mettre tout en œuvre pour limiter sa durée au strict minimum. Si ces événements ou circonstances de force majeure sont définitifs ou perdurent plus de six (6) mois, chaque Partie peut résilier le présent

Contrat de plein droit par écrit sans qu'une quelconque indemnité ne soit due.

19. Divers

19.1 Sauf opposition expresse du Client, Ipsys Solutions sera autorisée à utiliser l'existence du Contrat comme référence pour ses activités commerciales.

19.2 Ipsys Solutions a le droit de céder en tout ou en partie à un tiers ses droits et ses obligations nés du Contrat, sans le consentement du Client, notamment si Ipsys Solutions cède la propriété du matériel loué. Le Client ne peut céder ses droits et obligations nés du Contrat que moyennant l'accord préalable écrit d'Ipsys Solutions ; le Client restera tenu solidairement avec le cessionnaire de toutes les obligations financières résultant du contrat. En cas de reprise du contrat de location par un tiers, après accord écrit d'Ipsys Solutions, Ipsys Solutions a le droit de facturer des frais administratifs conformément à la liste des prix.

19.3 Ipsys Solutions correspondra valablement avec le Client à l'adresse du Client renseignée dans le contrat. Le Client s'engage à renseigner par écrit toute modification de ses coordonnées de contact.

20. Nullité d'une clause

20.1 La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales qui subsistent sans la clause. La clause annulée sera remplacée par la clause licite la plus proche, compte tenu de l'intention des parties.

21. Droit applicable et tribunaux compétents

21.1 Le présent Contrat est régi par le droit belge. En cas de litige ne pouvant être résolu à l'amiable, les tribunaux de Liège, division Liège, sont seuls compétents.